

navsa défend l'image de la profession

Représenter,
défendre,
informer... telles sont les trois missions que
NAVSA s'attache quotidiennement à amplifier pour faire en

le lundi matin
les longues re
le café du dis
absolument to
end comme ce

Une des missions de NAVSA en tant qu'organisation professionnelle est de défendre l'image de la profession quand celle-ci est mise en cause dans les médias.

Récemment, l'image de notre profession a été malmenée dans une publicité Hertz parue notamment dans le Figaro Magazine du 2 juin dernier. Aussitôt NAVSA a réagi en saisissant les auteurs de cette publicité afin de faire modifier la phrase «J'aime le mauvais café du distributeur». Nous avons reçu une réponse de la Direction de la Communication de Hertz qui s'est engagée à rédiger la phrase en enlevant l'adjectif «mauvais» dans sa campagne publicitaire, et qui a en effet modifié son message dans les toutes dernières parutions.

NAVSA présente sur le stand de l'EVA lors de la «Green Week» organisée par la Commission Européenne.

La semaine verte, la plus grande conférence annuelle consacrée à la politique environnementale européenne, qui s'est tenue à Bruxelles du 3 au 6 juin, a accueilli cette année plus de 3000 participants. Ce forum, qui a pour slogan «Une seule Terre, ne la gaspillons pas», rassemble décideurs politiques et experts scientifiques du monde des entreprises et des ONG d'Europe et d'ailleurs, afin de débattre de questions primordiales en matière de développement durable.

ONLY ONE EARTH



NAVSA y présentait sur le stand de l'EVA (European Vending Association) ses initiatives prises en tant que fédération professionnelle regroupant les acteurs français du secteur de la Distribution automatique. En tant que fédération professionnelle, NAVSA a souhaité ces dernières années sensibiliser ses adhérents aux grands enjeux environnementaux en donnant l'exemple : réalisation bilan carbone, utilisation du papier recyclé pour ses publications institutionnelles, choix d'une imprimerie labellisée « Imprim'vert », stand en carton recyclé et recyclable sur les salons professionnels...

Ce Forum était aussi l'occasion de montrer que les professionnels de la Distribution automatique au niveau français prennent eux aussi de nombreuses initiatives dans différents domaines comme l'éco-conception des machines, la certification ISO 14001, l'allègement des emballages, ou l'éco-conduite.

indispensable dans votre bibliothèque... l'officiel 2008

Cette 12ème édition de notre annuaire professionnel, qui regroupe l'ensemble des adhérents, gestionnaires, fabricants de matériels ou de produits est maintenant disponible. Il est l'image de la chambre syndicale et de la profession dont il présente un panorama des informations essentielles. Les métiers de la DA y sont également présents. Tous les adhérents de la Chambre Syndicale sont répertoriés dans cet ouvrage, diffusé auprès des pouvoirs publics, de nos partenaires mais aussi auprès des acteurs économiques, des donneurs d'ordres, des visiteurs des salons professionnels...

Cette vitrine gratuite est un atout supplémentaire pour tout professionnel désireux de se faire connaître de ses futurs clients. Rejoignez-nous et figurez vous aussi dans cet outil indispensable qu'est l'Officiel de la DA. Vous ferez partie des professionnels qui mettent tout en oeuvre pour garantir la qualité des produits et services offerts en souscrivant au code d'éthique de la profession. Consultez-le, faites-le connaître et complétez votre information sur notre site internet www.navsa.fr.

sorte que notre profession soit connue et reconnue auprès des pouvoirs publics, des médias, des acteurs économiques.

rappel les titres restaurant ne sont pas autorisés en distribution automatique

Réponse du Gouvernement à la question écrite de Damien Meslot, Député du Territoire de Belfort, parue au JO du 1er février 2005.

"L'utilisation des titres-restaurant dans les points de vente en libre service tels que les distributeurs automatiques ne peut pas être envisagée dans la mesure où, conformément au décret n° 67-1165 du 22 décembre 1967 qui régit les conditions d'utilisation des titres-restaurant, ceux-ci ne peuvent être présentés qu'auprès de restaurateurs et prestataires spécialisés agréés qui délivrent des préparations alimentaires, dont l'une au moins est chaude. Dans les magasins à dominante alimentaire, qui peuvent être également agréés, les titres ne peuvent être utilisés qu'au rayon traiteur disposant d'une caisse spécifique, afin de prévenir tout achat de produits de grande consommation non préparés. Ces conditions limitatives d'utilisation résultent de la vocation même des titres-restaurant, qui visent à permettre aux salariés ne disposant pas de restauration d'entreprise de se nourrir pendant leurs horaires de travail. En outre, les avantages fiscaux liés à ces titres, tant pour les salariés que pour les entreprises, justifient

une utilisation encadrée de ces moyens de paiement spécialisés. L'utilisation de titres-restaurant dans des distributeurs automatiques supposerait que les titres soient dématérialisés sous la forme d'une carte de paiement préchargée. À cet effet, une réflexion et des expérimentations ont été engagées avec les émetteurs de titres, toutefois une modification de la législation est nécessaire pour donner une base juridique à un tel support. Cette évolution est subordonnée à un accord au niveau communautaire sur le statut des moyens de paiement spécialisés et dématérialisés et sur les garanties financières qui seront exigées pour leurs émetteurs. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et la Banque de France participent aux travaux menés pour permettre l'émission de telles cartes de paiement avec les garanties suffisantes. En tout état de cause, l'utilisation de titres-restaurant dans les distributeurs automatiques ne saurait être envisagée à brève échéance."

La distribution automatique ne rentre pas dans ce cadre. NAVSA continue d'agir pour essayer de faire évoluer cette réglementation en faveur de notre profession.

Evènements navsa

NAVSA parraine et participe à un certain nombre d'évènements nationaux et européens, forums de discussions, salons, commissions...

Après le forum des gestionnaires organisé par l'EVA et accueilli par NAVSA à Paris en avril 2008, une représentation sur le stand de l'EVA à la GREENWEEK, NAVSA parraine la dixième édition du salon VENDING PARIS qui se tiendra à Paris du 28 octobre au 1er novembre 2008. Nous vous y accueillerons sur notre stand C82.



Nos bureaux restent
ouverts tout l'été.
Navsa souhaite à
toute la profession,
de très bonnes
vacances !



Les documents officiels de la Chambre Syndicale sont imprimés sur du papier recyclé par une entreprise agréée Imprim'Vert.

